

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

Nombre de membres - en exercice : 19  
- présents : 13  
- votants : 13

Date de convocation : 02.06.2022  
Date d'affichage : 02.06.2022

L'an deux mille vingt et deux, le 14 Juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

**Etaient présents : P.RICHOMME, H.GALIMAND, P.CADEL, F.LEJEUNE-BOEVER, A.BERNARD, P.BILLOUD, A-S.BOEVER, S.COLLARD, P.GAILLARD, F.LOUVET, F.MOUSSIE, M.PIERSON et K.SEGOND**

**Etaient excusés : D.RAVIER, A.CORNU, L.FALLON, A.MASSARD et E.ROMAGNY**

**Etait absent : A.BORGNET**

M. Hervé GALIMAND a été élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### **Un point sur les différents dossiers en cours :**

- ***Projet de la salle polyvalent :***

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le coût à financer, pour un bâtiment avec des matériaux biosourcés, est de 1.143.595 € HT.

Il les informe également des subventions accordées :

- Département : 237.334 €
- DETR : 200.000 €
- Région : 100.000 €

Il reste donc à financer la somme de 606.261 € HT. Cette somme étant trop importante pour le budget communal et étant donné que la préfecture n'a pas tenu compte de l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans l'attribution de sa subvention, une demande a été faite auprès de la Préfecture afin d'améliorer cette dotation.

Le coût de construction avec des matériaux classiques serait de 20% moins élevé. Il est donc décidé d'attendre la réponse de la Préfecture avant de prendre une décision sur le type de construction envisagée.

- ***Projet « FISE FARM »***

Le Maire présente le projet « FISE FARM » autour du sport et de l'agriculture à La Neuville en Chaillois, aux membres du Conseil. Les échanges continuent avec les différents organismes concernés afin d'aboutir à un accord en vue de la réalisation de ce projet.

- ***Travaux de sécurité routière « La Neuville »***

Les entreprises SRTP et T1 ont commencé cette semaine les travaux de sécurité routière à la Neuville en Chaillois. Les travaux de signalétique sur le centre de Louvois seront réalisés en même temps.

- ***Point de vue « PANORAMIC TOUR »***

Il reste les rambardes à installer sur le mur ainsi que le totem qui indiquera la position des points de vue et l'interprétation du paysage. Une inauguration est à prévoir courant septembre.

- ***Aire de repos de randonneurs***

Monsieur le Maire informe que le dossier a été retenu sans connaître pour le moment le montant d'aide attribué. La réflexion sur l'organisation exacte de ce site peut donc être engagée.

- ***Vidéo Protection du village***

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'accompagnement financier sur ce dossier.

- ***Vergers communaux***

Afin d'embellir l'espace enherbé à côté de la station d'épuration de Tauxières-Mutry, il est envisagé de créer un verger communal

- ***Circuit pédestre***

Un travail sur la signalisation et la mutualisation des différents circuits pédestres présents sur la commune est engagé.

- ***Signalétique de Louvois :***

L'harmonisation de la signalétique de Louvois sera installée à partir du 4 juillet 2022.

- ***Loge de vigne :***

Une loge de vigne, qui est implantée sur la VC n°3 de Louvois, est dans un état de délabrement. La commune va proposer aux propriétaires, qui sont en indivision, le rachat sur celle-ci afin de pouvoir engager sa rénovation.

#### **Délibération n°2022-17 : Remboursement des frais liés aux logiciels :**

Dans le cadre du changement de nomenclature comptable pour le SISVAL au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la société JVS nous a fait une proposition pour intégrer ce changement au logiciel de comptabilité de la commune afin de réduire les coûts et les droits d'accès à ces différents logiciels.

Par conséquent, la commune paie en totalité la facture à JVS et se fait rembourser par le SISVAL la partie lui afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture JVS et le remboursement par le SISVAL.

#### **Délibération n°2022-16 : Création de poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> Classe :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Décide

Art.1 : Un emploi permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16/35<sup>ème</sup> est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Art.2 : L'emploi d'adjoint administratif de 1<sup>er</sup> classe relève du grade d'adjoint administratif.

Art.3 : Si l'emploi permanent est un emploi à temps non complet, le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.



6		Auguste GANTELET	Antoine RENAULT
6 P		Isidore CLEMENT	Marie Remi CLEMENT Eléonore CLEMENT
7		Victorine METRUDE Vve LEBEAUX	Jean-Baptiste LEBEAUX
8 P		Augustin BERTHELEMY	Jean-Baptiste BERTHELEMY Madeleine SEVESTRE
8 – 9		Edmond NAUDIN	René NAUDIN Emile NAUDIN René VAROQUEAUX Edmond NAUDIN
9 P – 10 P		Jean-Baptiste SYMPHORIEN	Marie-Claude PIERLOT Sans inscription
11-12		Louis NAUDIN GUILLEMETTE	Jules NAUDIN Jeanne MASSON Sylas GUILLEMETTE Saphgonie GUILLEMETTE Ernest NAUDIN Marie NAUDIN Suzanne NAUDIN
14 P		Ernest DEBAY	Aure DEBAY Ernestine DEBAY Eugène DEBAY
15-16		Valentin GRIFFON	Charles GRIFFON Adélaïde POISSON
18		Ernest METRUDE	Jean-Baptiste METRUDE Florentine BAILLET Nicole BAILLET
21 P		Constant HERIBERT	Louis COCTEAU
27		Jean Marie CANOT	Francine ADAM Francis CANOT
28-29		Louis HAQUIN	Jules HAQUIN
30		Louis METRUDE	Pierre METRUDE
31-32		Pierre GIRARDIN	Estelle GIRARDIN Joséphine DUC Marie-Pierre DUC Jean-Marie MEA
33		Marie-Rose TACAÏLE Vve WILTGEN	Nicolas WILTGEN
34		Valentin DULION	Mathilde DULION Julien DULION
43 P		MARTEAUX - GIRARDIN Théophile	MARTEAUX Alexandre
44		MOREAU MASSARD	DONDELINGER Jacques
49		Octave MEHEE	Vve MEHEE NICLET Anatole NICLET
54		NEVEUX Alexandre	Vve SAINTIER TAILBOT
57		ROMAIN	ROMAIN Alphonse ROMAIN Marie ROMAINE Marcel
107		ROMAIN Charles	ROMAIN Louis ROMAIN ADAM Marie Elisa

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reprise de ces concessions et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes

**Demande de rachat de parcelle :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande d'achat de M. François HILBERT concernant une bande de terrain située entre son mur de propriété de l'église et l'église de Louvois. Dans le cadre de cet achat, M Hilbert propose la remise en état des châssis des vitraux donnant sur sa cour. Le Conseil Municipal valide le principe de cette cession et le prix proposé sera de 100 €/m<sup>2</sup>. Dans l'acte de cession, il sera nécessaire de prévoir une servitude pour l'entretien de l'église.

**Aménagement du Poncet :**

Il serait souhaitable de prévoir sur le prochain exercice budgétaire un aménagement des caniveaux entre les quatre routes et le pont du Poncet ainsi que la réfection de la voirie.

**Distributeur de pizza :**

Le fournisseur est soumis à une demande d'autorisation d'enseigne auprès du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

PDF Pro Evaluation